

Cette procédure concerne l'entretien des égouts sanitaires et pluviaux et s'applique aux branchements desservis par le réseau d'égout de la ville de Mont-Joli.

Elle vise à harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire de la ville.

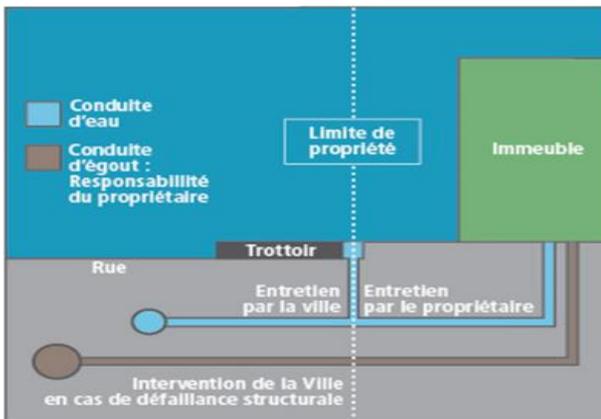
La procédure établit les obligations de la Ville et celles du citoyen propriétaire quant aux travaux d'entretien et de réparation des branchements d'égout situés sur notre territoire.

Responsabilité de la Ville

La Ville procédera à ses frais aux travaux correctifs sur un branchement qui présente **une défaillance d'ordre structural uniquement.**

Responsabilité du citoyen propriétaire

Le propriétaire doit assumer les frais d'entretien de la portion du branchement d'égout située sur sa propriété. Il doit aussi assumer les coûts des travaux d'entretien sur le domaine public lorsque ceux-ci ne sont pas de nature structurale (obstruction, dépôts, racines, sédiments, etc.).



Égout bloqué et refoulement

Le propriétaire d'un immeuble dont les égouts sont bloqués ou qui est aux prises avec un refoulement d'égout à l'intérieur de son bâtiment doit téléphoner au **418 775-5270** et faire une demande afin que le Service des travaux publics procède à la vérification de la conduite d'égout principale de la rue.

Démarche à suivre :

- ◆ Le citoyen communique avec le Service des travaux publics de la Ville de Mont-Joli;
- ◆ L'équipe municipale valide l'état de la conduite principale (signe de refoulement);
- ◆ L'équipe municipale valide si un déblocage des conduites par l'intérieur du bâtiment est nécessaire;
- ◆ Si l'intervention d'un plombier est nécessaire, les frais incombent au propriétaire.

Conditions nécessaires pour que le service soit effectué par un plombier:

L'accès au réseau d'égout doit être libre de tout objet et conçu avec un bouchon situé au plancher afin de pouvoir intervenir avec un fichoir, une caméra ou tout autre outillage.

L'accès par une toilette ou tout autre endroit à risque est à proscrire.

Expliquez votre problème à votre entrepreneur et demandez-lui s'il est capable d'enlever des racines, des bouchons de graisse ou de débris dans la portion de conduite située sur votre propriété jusqu'à la conduite de la Ville. Demandez-lui aussi s'il effectue l'inspection à l'aide d'une caméra afin de produire une vidéo sur toute la longueur de votre conduite d'égout.

Égout bloqué et refoulement

La Ville de Mont-Joli ne peut être tenue responsable pour les dégâts ou bris pouvant survenir lors d'une intervention à l'intérieur d'un bâtiment.

Advenant un refoulement important et que la colonne d'évacuation est sous pression et submergée, le propriétaire doit faire intervenir un entrepreneur spécialisé dans le nettoyage sous pression.



Quand la Ville intervient-elle ?

La procédure exige que le propriétaire démontre hors de tout doute qu'il y a un bris structural de la conduite d'égout. Sont considérés comme des bris structuraux: un affaissement de la conduite ou un bris majeur.

Quelles sont les causes de l'obstruction de vos conduites ?

- ◆ **La présence de racines ;**
- ◆ **Un bouchon de graisse;**
- ◆ **Un joint décalé et une contrepente;**

Une demande d'intervention reliée à la présence de racines dans une conduite d'égout sera traitée en fonction de l'état des dommages causés ou non à la conduite d'égout.

Stade 1

Présence de racines dans un joint sans bris de conduite: ce premier stade ne requiert aucune intervention de la Ville car il fait partie de l'entretien normal que doit faire le propriétaire.

Stade 2

Présence de racines dans un joint avec bris mineur de conduite: ce deuxième stade devra faire l'objet d'une vérification afin de déterminer si l'intervention de la Ville est urgente ou si elle peut être effectuée ultérieurement.

Stade 3

Présence de racines avec bris majeur de la conduite: dès que la vérification sera effectuée, ce bris sera considéré comme urgent et la Ville interviendra dans les plus brefs délais uniquement sur sa portion.

Les refoulements d'égout occasionnés par un bouchon de graisse sur la pleine longueur de la conduite d'égout privée ne sont pas considérés comme des bris structuraux. Le bouchon doit être enlevé par le propriétaire. L'utilisation d'un camion écreur d'égout sera requise pour ce genre de travail.

Un joint décalé d'une section de conduite d'égout privée ainsi qu'une contrepente ne sont pas considérés comme des bris structuraux majeurs. Ces derniers entrent dans la catégorie des défauts mineurs à surveiller et ne nécessitent pas d'intervention urgente.

Répartition des frais

Sont à la charge du propriétaire du bâtiment l'entretien de la conduite d'égout incluant le nettoyage, l'enlèvement des racines ainsi que les débris ou les bouchons de graisse.

La ligne de propriété délimite la portion publique et privée de la conduite. Elle détermine aussi si la réparation d'un bris doit être à la charge du propriétaire ou de la Ville.

Refoulement

Le service d'inspection est offert au citoyen lorsqu'à la suite de pluies intenses, il subit des dommages.

Pour une inspection préventive, le citoyen doit toutefois faire appel à un plombier.

Un clapet antiretour devrait être présent afin de prévenir les refoulements à l'intérieur d'un bâtiment.

Document informatif

Procédure d'entretien des égouts sanitaires et pluviaux

